

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230929CM101 -

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf septembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 22 septembre 2023, s'est légalement réuni, dans la verrière de la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Ayant donné pouvoir :

Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Madame HUROT a donné pouvoir à Monsieur MERCIER

Madame MOREAU a donné pouvoir à Madame JALLET

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Madame BOURET a donné pouvoir à Monsieur ROBIN

Absents ou excusés :

Madame AUBOURG-DEVERGNE

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 04/10/2023

Nombre de conseillers votants : 34 Publication le 05/10/2023

20230929CM101 - Création de cours oasis dans les écoles - Demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

La présente délibération a pour objet d'approuver le programme d'aménagement de cours oasis dans les groupes scolaires de la ville et de demander à l'État des subventions et dotations. Les collectivités territoriales pourront également être sollicitées.

Dans la volonté d'inclure la Transition Ecologique de Saint-Jean de Braye au cœur de la notion de Développement Durable, un vaste projet de végétalisation des écoles a été initié pour faire face aux enjeux climatiques et aux changements qui en découlent. Les actions concrètes proposées sont par exemple : murs végétaux et plantes grimpantes pour couper la chaleur, arbres dans la cour pour égayer les surfaces et proposer des zones d'ombre, massifs floraux, pergolas végétalisées, désimperméabilisation des sols bitumés (...) afin que les écoliers, les équipes enseignantes et d'animation puissent trouver de la fraîcheur en cas de canicule notamment.

Les enjeux identifiés sont :

- Lutter et s'adapter au changement climatique, favoriser la biodiversité,
- Favoriser le bien-être des élèves et des encadrants,
- Impliquer tous les usagers dans la conception du projet (identification des besoins),
- Permettre l'appropriation des nouveaux usages par tous (scolaire et animation).

L'expérimentation a débuté avec le projet porté par le groupe scolaire Paul Langevin, lauréat du budget participatif en 2020. Le budget a été approuvé à hauteur de 50 000 euros TTC, les travaux engagés en 2022 et l'inauguration s'est déroulée en mai 2023.

Forte de cette première expérience, la ville entend poursuivre son action au sein des groupes scolaires et propose un programme financé dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement. Sont concernés les groupes scolaires Louis Gallouédec, Anne Frank, Louise Michel et Louis Petit.

Dès 2024, le groupe scolaire Louis Gallouédec va faire l'objet d'une restructuration très importante. L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre a été proposée au conseil municipal du 9 juin 2023. Les dépenses pour les travaux d'aménagement de la cour sont évaluées à 223 000 euros HT (valeur juin 2021). L'Agence de l'Eau Loire Bretagne est sollicitée à hauteur de 80% de cette dépense éligible soit 178 400 euros HT. Le solde de 44 600 euros HT sera financé par la ville.

Le plan pluriannuel d'investissement de la ville mentionne les aménagements de cours oasis évalués à 150 000 euros TTC pour chaque groupe scolaire. Il est ainsi phasé : en 2024 pour le groupe scolaire Anne Frank, en 2026 pour le groupe scolaire Louise Michel, en 2028 pour le groupe scolaire Louis Petit.

L'État au titre de la DSIL, du Fonds vert ou de tout autre dispositif de financement sera sollicité lors du dépôt des dossiers accompagnés du plan de financement et des estimations financières de chaque projet.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne demande, au titre du dossier de demande de subvention, une délibération approuvant le programme et le plan de financement,

Après avis favorable de la commission compétente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de financement pour les aménagements de la cour du groupe scolaire Louis Gallouédec évalués à 223 000 euros HT et de solliciter un financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au titre de l'appel à projet 2023 « renaturation des villes »,

- d'approuver le plan de financement pour les aménagements évalués à 150 000 euros TTC pour chaque groupe scolaire : en 2024 pour le groupe scolaire Anne Frank, en 2026 pour le groupe scolaire Louise Michel, en 2028 pour le groupe scolaire Louis Petit.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 2 octobre 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette

Colette MARTIN-CHABBERT